

Le Bonnet Rouge

BUREAUX : 14, rue Drouot, Paris (9^e)

Quotidien Républicain du soir

Le Numéro : Cinq Centimes

TELEPHONE : Central 69-70 et Central 80-62

DIRECTEUR : Miguel ALMEREYDA

Un an : PARIS 20 fr. ; DÉP^t 24 fr. ; ÉTRANGER 32 fr.

UN EXPLOIT DE BERTHOULAT

Cochon a déserté

"C'est, dit-il, pour protester contre une injustice"

Cochon a déserté. Telle est la nouvelle que les Parisiens, qui aiment le sympathique et pittoresque défenseur des locataires malheureux, ont apprise ce matin.

Déserté en temps de guerre, c'est un acte bien grave. Le code militaire le qualifie « crime », et, suivant les circonstances dans lesquelles il est commis, le punit de mort ou de travaux publics.

Mais, telle qu'elle se présente dès maintenant, la désertion de M. Cochon a déjà, tout au moins, des circonstances largement atténuantes.

LE DÉLÉGUE

Si Cochon a déserté, ce n'est pas, on le verra, pour se dérober au devoir militaire : c'est pour protester parce qu'il se considère comme victime d'une injustice, et la désertion de Cochon est la suite directe des attaques dont le secrétaire général du Syndicat des Locataires a été l'objet de la part de la Liberté, le journal de M. Berthoulat.

Cette feuille fut jadis un journal estimé, mais son directeur actuel, M. Berthoulat, un trait d'union de la politique, un défrayé du radicalisme, en fait, en le rabaisant à son propre niveau, la plus méprisable des gazettes.

La Liberté et M. Georges Berthoulat ont, depuis le début de la guerre, assumé un rôle bien républicain, et que, seul, Léon Dauterive leur dispute parfois : la rôle de délégué, le rôle de médiateur, les passions malveillantes de ses clients de méchants vieillards en poursuivant de sa haine tout ce qui, chez nous, est jeune, bon et généreux.

La Liberté défend les privilèges les plus odieux des bourgeois riches et des patrons avides. Elle dénonce les socialistes.

Elle voudrait que, pour que les rentiers égoïstes qui lient puissent digérer tranquillement, tous les réformateurs, tous les hommes au cœur généreux et à l'esprit hardi, soient — C'est pourquoi, en tête de ce récit, attristé et pénible, il faut inscrire, en face du nom de celui qui porte, devant la conscience publique, la responsabilité de ce qui s'est passé : le nom de Berthoulat, à côté du nom de Cochon.

COCHON SOLDAT

Né le 28 mars 1879, à Chartres, Georges-Alexandre Cochon partit, le 2^e jour de la mobilisation, pour rejoindre, à son dépôt, le 23^e régiment territorial.

Tandis que Berthoulat résistait au coin de leur feu, ou au ventre à table, Cochon participait aux premières opérations de la campagne contre l'Allemagne.

Après la bataille de la Marne, Cochon fut affecté au 21^e colonial, à Ivry.

Mais on a constaté que la France avait besoin d'armes et de munitions, comme de soldats. On recherche partout les ouvriers capables. On les prend dans les régiments pour les faire travailler dans les usines.

Cochon, avant la guerre, avait fait de la mécanique. S'il fut démissionnaire, s'il fut emmenagé aussi, Cochon avait été métallurgiste, et bon métallurgiste. Il le montra par la suite, puisque, travaillant aux pièces dans les usines, exerça auxqueltes il fut affecté, il ne gagnait pas moins de vingt-huit sous de l'heure, ce qui est une paye d'excellent ouvrier.

Réclamé, avec tant d'autres, comme ouvrier métallurgiste Cochon fut affecté à une usine de guerre par une note du 29 décembre 1915.

LES DENONCIATIONS

Il y avait trois mois que Cochon travaillait dans cette usine, donnant toute satisfaction à ses chefs, quand les gazettes de mouchards, organes des ligues contre les embusqués et autres entreprises de délation, dénoncèrent Cochon comme embusqué.

Une enquête fut ouverte. Elle confirma que Cochon était un ouvrier irréprochable.

Quelques temps après, vers le 15 janvier, M. Pierre Briand, député de l'Ailier, demanda à Cochon de déménager ses meubles.

On a raconté, au sujet de ce déménagement, des histoires totalement imaginées par les folliculaires à la solde des propriétaires et par les ennemis du député socialiste. On a dit que M. Pierre Briand avait obtenu pour Cochon une permission et que c'est pendant cette permission, et grâce à elle seulement, que Cochon avait pu diriger le déménagement de M. Briand.

Or, ce déménagement, dont les lecteurs du Bonnet Rouge ont pu, les premiers, lire le récit pittoresque et mouvementé, Cochon l'effectua un dimanche, c'est-à-dire pendant ses heures de repos, de repos normaux et régulier. Il avait quitté l'usine la veille, au soir. Il reprit son travail le dimanche soir, sans une seconde d'absence, sans avoir sollicité la moindre faveur.

Mais ce déménagement désigna de nouveau Cochon aux journaux de la bourgeoisie égoïste et féroce.

La Liberté, suivies bientôt par l'Action Française et quelques autres feuilles du même ordre, dénonça, une fois de plus, Cochon comme embusqué.

— Il était poseur de linoleum, il n'est pas métallurgiste, c'est un « embusqué ». On sait que cette assertion est purement mensongère.

Elle ne produisit pas moins ses effets. L'autorité devait savoir à quoi s'en tenir.

LES FRUITS DE LA DELATION

C'est le 7 février que la Liberté dénonça Cochon et souleva le gouvernement de la France.

Le 9 — deux jours après — M. Cochon recevait l'ordre de rejoindre son dépôt, le dépôt du 21^e colonial, à Ivry.

Cochon, à cette époque, était malade, sérieusement malade. Il se trouvait en congé de maladie. Ce congé n'expirait que le 13 février.

Le médecin qui avait examiné Cochon, — un major à trois galons, — avait dit à son malade : — Il vous faudra encore un bon mois de repos.

L'expiration de son congé de maladie, le 13 février, Cochon se présente, non pas à son usine, mais, comme il en avait reçu l'ordre de la Commission de la main-d'œuvre militaire (147, rue de Courcelles) au dépôt du 21^e colonial, au fort d'Ivry.

Voici, d'après le récit que Cochon fit lui-même le 16, rue des Martyrs, à ses camarades et collaborateurs du Syndicat des Locataires, ce qui se passa au dépôt. Cochon comparut devant un major.

Il fut examiné, et le major reconnut que Cochon était malade, mais il s'en alla causer un instant avec le commandant du dépôt, et, revenant, déclara Cochon « apte à faire campagne ».

Cochon montra ses certificats, rappela ce que lui avait dit le major qui le soignait.

Le commandant dit à Cochon : — Faites-vous équiper à une heure. Vous partirez à deux heures, à la Glacière-Genilly.

— Pour ?... — Destination inconnue.

LE « DÉPART »

Cochon fut surpris : la décision était rapide autant qu'inattendue.

Il dit au commandant : — Je ne puis pas partir tout de suite. Je n'ai même pas touché ma paye à mon usine. Et je voudrais bien passer chez moi pour régler des affaires de famille.

— Vous n'êtes plus civil, répliqua le commandant. Vous partirez.

Ces propos et ces remarques avaient pris la machine. Vers midi, Cochon, à qui l'adversité ne fait pas perdre l'appétit, eut le désir, fort légitime, de déjeuner.

Il venait d'arriver au fort. Il ignorait tout du dépôt. Il demanda à un camarade : — Est-ce que je puis aller déjeuner à côté, dans un restaurant ? — Mais certainement. Tu ne seras pas le seul.

— Je reviendrai à une heure.

Quand, à une heure, Cochon revint, le commandant lui reprocha de s'être absenté sans permission et lui infligea quinze jours de prison.

Cochon fut emmené aux locaux disciplinaires.

Mais les amis de Cochon s'étaient employés à faire obtenir un délégué au secrétaire du Syndicat des Locataires. Afin de lui permettre de régler, avant de partir pour le front, ses affaires de famille, on lui accorda une courte permission.

Le 14 février, dans sa prison, Cochon apprit cette bonne nouvelle.

Cette permission expirait le vendredi 15 février, à 7 heures du matin.

Cochon quitta le dépôt le mercredi, pour user de sa permission.

Le jeudi, 15 février, il passa au Syndicat des Locataires, 16, rue des Martyrs. Là, il vit ses camarades, ses collaborateurs, ceux qui, assurément, en son absence, la défense des pauvres diables de Paris que poursuivent les propriétaires trop avides.

A tous ses amis, Cochon raconta ce qui s'était passé. Il donna des instructions pour que les locataires ne pâtissent pas de son absence. Il serra la main de ses amis et s'en alla.

Le 16 février, il devait, à sept heures du matin, regagner le fort d'Ivry, et partir en « détachement spécial », le jour même, à la gare de la Glacière-Genilly.

On ne l'a vu ni à Ivry, ni à la Glacière, ni 16, rue des Martyrs, au Syndicat des Locataires.

De nombreuses personnes, parmi lesquelles beaucoup de locataires reconnaissants, sont allés, dans la matinée, au Syndicat pour tenter d'avoir des nouvelles de Cochon et pour dire à ses collaborateurs quelle peine ils avaient éprouvée en apprenant la décision à laquelle les insignifiants mensonges du mouchard Berthoulat avaient amené le citoyen Cochon.

George OLAIRET.

A L'USINE

Nous avons vu, à l'usine où travaillait Cochon, plusieurs de ses camarades.

Cochon l'apprit. Il quand nous avons vu cette usine dans un journal. Nous nous sommes bien amusés à l'atelier. Nous ne pensions pas alors aux conséquences que cela pouvait avoir.

Il n'y avait pas à l'usine meilleur ouvrier que lui. Dans tous les ateliers où il a passé, il s'est vu confier les besognes les plus délicates ; d'ailleurs il était sûr qu'il arrivait à gagner un franc quarante de l'heure. Ce n'est pas un subalterne ou un apprenti qui pourrait arriver à ce résultat. — Il était métallurgiste et un bon métallurgiste.

CHEZ M. BERTHOULAT

Nous aurions voulu joindre M. Berthoulat, le directeur de la Liberté, pour voir si cet homme, en contemplant les pénibles conséquences de ses attaques et de ses dénonciations, exprimerait quelque regret, manifesterait quelque honte.

Mais c'est en vain que nous avons essayé de voir M. Berthoulat, aussi bien aux bureaux de la Liberté, rue Réaumur, qu'à son domicile personnel, 25, rue Balbu.

EN AMERIQUE

M. Wilson maître de l'heure

Londres, 7 mars. — On télégraphie de Washington au Times : — Les jours qui vont suivre seront sans doute d'une importance capitale pour les Etats-Unis. Tout dépend du président. Peut-être-t-il que sa politique soit analysée par l'opposition d'une douzaine de sénateurs, ou soutiendra-t-il les plus nobles instincts du pays ? Son discours du Capitole fait espérer qu'il penchera pour cette dernière alternative.

La nouvelle qu'il discutera aujourd'hui avec les membres du cabinet la question de l'armement immédiat des navires américains est également un indice favorable.

La motion du cabinet est d'accord avec la majorité des autorités légales ici et à New-York que le président Wilson est en droit d'ignorer les restrictions apportées à l'armement des navires de commerce par la loi de 1819.

LE PRESIDENT CONSULTE LE CABINET

Washington, 7 mars. — Un conseil spécial de Cabinet a été tenu hier, à la Maison Blanche.

Il a examiné longuement quelle pouvait être la portée de vue constitutionnel américain, l'attitude du président Wilson.

A l'issue de la réunion, en outre de l'atmosphère générale, plusieurs juristes éminents ont été consultés. Il ressort de ces consultations que le président usera de la plénitude des droits qui lui confère la loi et ne demandera pas de pouvoirs spéciaux au Sénat, tant que le règlement de cette affaire n'aura pas été modifié. (Radio.)

L'OPINION DES JURISTES

Londres, 7 mars. — De Washington au Morning Post : — M. Wickersham, qui était attorney general dans le cabinet Taft, ayant préparé soigneusement un long argument sur la loi de 1819, soutient que le droit des navires américains d'être armés défensivement, a été reconnu depuis longtemps et constamment exercé.

« Il cite de nombreuses décisions de tribunaux soutenant ledit droit, et il conclut que les armateurs américains seraient parfaitement en droit de procurer des armes à leurs navires et d'équiper ceux-ci pour leur permettre de résister à toute attaque illégale dans l'exercice de leur profession légitime. Mais, comme cette manière d'agir servirait d'excuse à l'Allemagne pour déclencher la guerre, M. Wickersham pense que le président agit convenablement en demandant les pouvoirs au Congrès qui seul peut déclarer la guerre.

LES PREPARATIFS

Londres, 7 mars. — On télégraphie de Washington au Daily Chronicle, que le ministre de la marine a télégraphié, lundi, à toutes les compagnies de constructions navales, pour les prier d'envoyer dès le lendemain des représentants à son ministère.

Actuellement les travaux de préparation au vue de la guerre sont activement poussés. 39.000 établissements sont d'ores et déjà enregistrés comme prêts à fournir des approvisionnements de guerre.

En somme, toutes les mesures prises paraissent dirigées en prévision d'une guerre probable.

AVANT LA DECISION

Londres, 7 mars. — De New-York au Daily Telegraph : — La décision de Washington est ferme et irrévocable en ce qui concerne son refus d'acquiescer aux pratiques de la guerre sous-marine. D'après les déclarations d'un informé, le gouvernement défendra résolument les droits des Américains sur mer. Cependant, comme la question est d'une importance capitale, et que le fait de l'entrée possible des Etats-Unis dans la guerre mondiale n'est pas encore envisagé par de nombreux Américains, le président doit agir avec une prudente circonspection.

LA RUPTURE AVEC LA BULGARIE

Washington, 6 mars. — M. Lansing a autorisé la publication de la nouvelle, d'après laquelle la Bulgarie a envoyé une note aux Etats-Unis, qui entrainera, probablement, une rupture diplomatique.

Réformés, Exemptés, Communiqués

Encore quelques instants et il sera trop tard pour vous faire inscrire. Et sont d'office classés « SERVICE ARME » ceux qui portés sur les tableaux ne se seront pas présentés.

Une interview de M. Briand

New-York, 7 mars. — M. Frank Simonds, rédacteur en chef de la Tribune, de New-York, au retour de son voyage en France, publie une interview que lui accorda M. Briand et au cours de laquelle le président du Conseil lui adressa les paroles suivantes : — « La France ne fera pas la paix, tant que les principes pour lesquels elle combat n'auront pas été rétablis dans le monde. Elle ne conclura pas la paix non plus, tant qu'elle n'aura pas recouvré ses provinces perdues. » — « Ce n'est pas nous qui avons fait la guerre afin de reprendre ceux de nos fils qui nous avaient été arrachés. Mais, dès lors que l'on nous a contraints à la guerre, nous ne cesserons pas avant que la plaie dont nous avons silencieusement souffert pendant de longues années, soit à jamais fermée. » — (Radio.)

DES INJURES AUX MENACES

« Vers le Gouvernement »

D'ailleurs, la réaction n'en est même plus à se contenter de l'outrage ; la voilà qui se retourne vers le Gouvernement pour réclamer des mesures.

« Le Congrès des socialistes inter-alliés est inopportun, écrit ce matin M. Paul Vergès dans la « Libre Parole », il choque et inquiète les sentiments publics. Il est, à plus d'un titre, extrêmement dangereux, puisqu'il nous « majoritaires » n'ont pas eu la volonté et le courage d'empêcher qu'il ait lieu, c'est vers le Gouvernement que nous nous tournons pour lui demander s'il tolérera, à l'heure si grave où nous sommes, cette cause de trouble, de désastre et de danger. »

Peut-être nous permettra-t-on de notre tour de nous retourner vers le Gouvernement, et de supplier les chefs du pays auxquels la gravité des circonstances n'a pas échappé, de bien vouloir tenir compte du courant populaire.

N'oublions pas que c'est la démocratie qui a sauvé la France. En mettant en cause la démocratie et le droit quelle donne aux citoyens d'influencer les affaires du pays, c'est vers l'abîme qu'on précipiterait la Nation.

Ce n'est pas cela que peut vouloir M. Briand, que servent si mal les politiciens de la majorité socialiste. — J. G.

A LA SORBONNE

Une manifestation des grandes Associations françaises a lieu cet après-midi, à deux heures, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Paul Deschanel. Le président de la République, le président du Conseil des ministres et le président du Sénat y assisteront. Des orateurs représenteront toutes les grandes associations et ont fait des déclarations.

M. Jean Aicard, de l'Académie française, a bien voulu composer pour cette solennité un sonnet : *Enfants de France ! Ils sont morts pour vous !*

M. Jean Richépin, de l'Académie française, lira le poème qu'il a composé : *Debout les Morts !*

Sous notre Bonnet

Le Journal officiel du parti socialiste publie ce matin des extraits de journaux qu'il groupe sous le titre : *Le conseil national et la presse.*

Il n'est pas sans intérêt de rechercher ce que les officiers du P.S.U. entendent aujourd'hui par la presse.

Sous le rubrique précitée, on trouve, en effet, des extraits de la Libre Parole, de l'Echo de Paris, du Figaro, du Gaulois et des feuilles du centre : le Temes, les Débats, la République Française. La presse républicaine n'est représentée que par la Petite République.

« Et dont la popularité est telle qu'il ne peut paraître dans une réunion socialiste, et le Rapport, annexé à la Libre Parole, il y a pourtant une presse républicaine ? Et le Radical, et l'Éveil, et le Bonnet Rouge n'ont-ils donc rien écrit sur le conseil national ? »

« Si nous devons, sans doute, mais ce qu'ils en ont écrit, d'abord, la Censure n'en a pas laissé grand chose, et ensuite, cela pourrait constituer de véritables démentis que les dirigeants du P.S.U. font afficher maintenant à leurs partisans. »

« Il n'est pas sans intérêt de rechercher ce que les officiers du P.S.U. entendent aujourd'hui par la presse. »

« Et dont la popularité est telle qu'il ne peut paraître dans une réunion socialiste, et le Rapport, annexé à la Libre Parole, il y a pourtant une presse républicaine ? Et le Radical, et l'Éveil, et le Bonnet Rouge n'ont-ils donc rien écrit sur le conseil national ? »

« Si nous devons, sans doute, mais ce qu'ils en ont écrit, d'abord, la Censure n'en a pas laissé grand chose, et ensuite, cela pourrait constituer de véritables démentis que les dirigeants du P.S.U. font afficher maintenant à leurs partisans. »

« Il n'est pas sans intérêt de rechercher ce que les officiers du P.S.U. entendent aujourd'hui par la presse. »

Informations

Afin de faciliter la participation des élèves des lycées, collèges, Ecoles normales et Ecoles primaires supérieures aux travaux agricoles en temps de guerre, le ministre de l'Instruction publique a décidé que les congés de Pâques commencent le dimanche 25 mars et se terminent le jeudi soir 29 avril. Les classes reprendront régulièrement le vendredi matin 19 avril.

A L'ACADEMIE DE MEDECINE

L'usine et la maternité

Les raisons qui firent adopter la proposition Doléris

Après plusieurs séances de discussion préliminaires, l'Académie a rejeté hier la motion du professeur Pinard, tendant à la lecture de son travail et à la discussion du rapport présenté par le professeur Doléris, au nom de la commission. Après discussion de l'ensemble du rapport, les deux premiers articles ont été votés « l'unanimité ».

Nos lecteurs se rappellent l'anguste ouverture, à ce sujet, par le Bonnet Rouge, Tour à tour, nous avons fait connaître les objections et les propositions de MM. les professeurs Pinard et Doléris, et de M. Quilliet, conseiller judiciaire de la C. G. T.

M. le professeur Doléris, dont l'Académie de médecine a hier adopté les premières conclusions nous a fait parvenir ce matin l'article suivant :

Professeur DOLÉRIS

L'article de M. Quilliet, inséré dans le numéro du 25 février, me fait un devoir d'expliquer l'opinion de la Commission académique.

Mon collègue, le professeur Pinard, en deux propositions très nettes, demande :

1° Que toute femme enceinte ou allaitant son enfant soit exclue de toutes les usines ;

2° Que toute femme française, enceinte ou nourrice, reçoive une allocation quotidienne de 5 francs. Le calcul démontre qu'un crédit d'un milliard et demi est nécessaire pour satisfaire à cette dépense.

Certes, si élevés que le crédit paraissent, ils ne sont pas trop gros, s'il suffisait à enrayer la dépopulation de la France et à donner satisfaction, en même temps aux ouvrières de l'industrie.

La Commission compte des médecins qui sont au courant des exigences sociales : M. le sénateur Strauss, M. Mesurier, directeur de l'Assistance publique, en font partie.

Pourquoi a-t-elle écarté ce projet d'exclusion et d'indemnité, si simple en apparence ?... et pourquoi a-t-elle préféré adopter la proposition de la protection de l'ouvrière enceinte ou nourrice et de son enfant, à l'usine ?...

Parce que, d'abord, la dépopulation qu'on prétend viser, est un problème infiniment compliqué ; tel qu'il est présenté, il ne va pas sans injustice. On charge la classe ouvrière seule, alors qu'il y a bien d'autres coupables que les mesures proposées ne visent pas : la classe bourgeoise, la classe riche, le législateur, le magistrat ont leur large part de responsabilité.

En second lieu, parce que la proposition Pinard reste en dehors des nécessités immédiates auxquelles il n'est que temps de satisfaire.

Ensuite, parce qu'elle soulève un problème économique et financier, actuellement insoluble.

Enfin, parce que les discussions interminables qu'elle susciterait au Parlement, elle serait primée par une dizaine de projets de loi déposés, visant le même objet, la vœudrait à un ajournement indéfini.

Ces quatre motifs, sans préjudice des autres, suffisent à montrer que cette proposition aurait le grave inconvénient d'entraver l'adoption des mesures urgentes que la situation exige.

Cela, M. Quilliet le reconnaît, sans rien spécifier, puisqu'il admet, comme moi, l'application de mesures transitoires.

Par le fait même, il se trouve en désaccord avec M. Pinard (dont il approuve, cependant, le projet) et complètement d'accord avec la Commission.

Ces mesures protectrices, nous nous efforçons précisément d'en faire triompher le principe, parce qu'elles représentent une situation fautive qu'il importe de faire disparaître sans retard.

Si M. Quilliet connaissait le texte intégral du rapport et les discussions qui ont déjà eu lieu, il n'aurait pas de peine à se protéger qu'il indique font partie de notre programme. La visite et la surveillance médicales, la prescription du repos, la mutation d'emploi, en cas de fatigue, que M. Quilliet préconise, sont formulées dans nos propositions de protection, dans la loi que nous estimons nécessaire, est formellement réclamé par nous.

Pour compter sur la bonne volonté des patrons ? Hier, on en pouvait douter ; aujourd'hui, non. D'autant plus que ce ne serait plus initiative, mais obligation, l'intervention du ministre de l'armement s'étant nettement manifestée. Je crois que M. A. Thomas est homme à faire respecter ses décisions et à obtenir les satisfactions qu'il souhaite, malgré les difficultés inhérentes à toute organisation imprévue, imposée à des établissements nés d'hier et, pour la plupart, dépourvus des éléments nécessaires à une installation rapide.

Des efforts nombreux et multipliés s'emploient à susciter un mouvement qu'on ne laissera pas se ralentir.

Si le travail féminin devient un rouage important de la vie industrielle de la France de demain, comme il l'est aujourd'hui dans la fabrication intensive des fournitures de guerre, — et tout fait supposer qu'il en sera ainsi, — l'ouvrière qui devient enceinte et celle qui allait son enfant doivent trouver à l'usine des garanties solides, un statut légal de protection, qui n'existent pas aujourd'hui.

Nous demandons que le travail leur soit allégué et qu'elles en soient mieux affirmées, si besoin est, sans que leur salaire s'en ressentent. Et ce sera justice ; car, ici, les droits de la maternité viennent s'imposer à d'autres, et d'autre part, nous ne sommes pas dévouement patriotique, mais aussi son aptitude et même son habileté supérieure dans nombre de travaux, auxquels elle a été récemment admise.

Pour conclure, j'estime que celui qui voudrait actuellement, exclure la femme enceinte et la nourrice de l'usine ou leur travail, souvent plus délicat que pénible, dans lequel elles arrivent à exceller, perdrait leur rapport de 8 à 12 francs par jour, et qui pense que cette ouvrière préférera une allocation d'oisiveté de 5 francs, est dans une erreur complète.

Je suis convaincu, en outre, que si le principe de l'indemnité fixe était appliqué, on ne tarderait pas à enregistrer les conséquences désastreuses qu'il aurait entraînées, au point de vue même du but social qu'on se propose.

Ce serait donc mal servir la cause des travailleuses et l'intérêt de la France, au regard de la repopulation, que de recourir actuellement à un système aussi rempli de périls.

La natalité française et l'ouvrière n'ont rien à y gagner.

A BATONS ROMPUS

Gare aux « compétences ! »

Ces messieurs de l'Académie de médecine nous font connaître leur opinion sur le travail des femmes dans les usines de guerre. Elle est tout à fait raisonnable et ne diffère en rien de celle que tous les gens de bon sens se sont formée sur cette question à l'aide de la simple logique et des leçons de l'expérience.

Pendant la gestation et quelque temps après la parturition, déclarent les maîtres de la thérapeutique, les mères doivent éviter tout excès de fatigue et observer strictement les règles de l'hygiène.

Ce sont là des normes de vie généralement applicables à toutes les créatures humaines. Le surmenage, l'habitat dans des locaux insalubres, une nourriture insuffisante et mal préparée nuisent également aux individus du sexe fort et du sexe faible, aux adolescents, aux adultes et aux vieillards.

Il y a beaucoup de temps qu'on le sait, et l'on n'avait pas besoin de consulter là-dessus les pontifes officiels de l'art médical.

Il n'est pas jugé bon, dans la circonstance, d'exprimer un avis opposé aux idées courantes. Tant mieux ; mais on s'exposait à ce que, gonflés de leur importance, ils émissent une doctrine en désaccord avec les théories communément acceptées. Et je me demande ce que, dans cette éventualité, eussent décidé nos législateurs.

Le plus sage serait peut-être de ne pas recourir à tout propos à ce qu'on appelle les compétences. Certes, il serait imprudent de négliger systématiquement leurs conseils ; mais il ne faudrait pas non plus les tenir pour d'infatigables oracles.

Particulièrement, en ce qui touche la médecine, ceux mêmes qui la professent et qui ne sont ni des charlatans, ni des fous présumptueux, reconnaissent que des découvertes d'aujourd'hui ont établi les erreurs d'hier et que ses applications de demain bouleverseront ses principes d'aujourd'hui.

Voltaire avait déjà noté l'instabilité de cette science quand il disait de je ne sais plus quel remède : « Héritons-nous de l'employé pendant qu'il hérite encore ! »

Les contradictions de la médecine et des médecins sur une question d'actualité, l'alcoolisme, montrent péremptoirement que nos thérapies, même les plus renommées, ne peuvent édifier un dogme solide sur le sable mouvant des constatations les plus divergentes.

J'ajoute que des compagnies comme les Académies ne constituent point, en réalité, les écueils des maîtres les plus authentiques et les moins discutables de telle ou telle science, de tel ou tel art. Leurs membres se recrutent trop fréquemment au moyen de l'intrigue et dans des conditions où la chance, une habile exploitation de la renommée et des relations interviennent pour une part prépondérante.

Les considérer comme les personnages les plus propres à élucider les problèmes soumis aux pouvoirs publics et aux représentants du pays est un erreur.

Solliciter, sur les sujets les plus clairs et les moins ardu, l'avis de ces Assemblées dont l'autorité est toute de façade est une bévue.

On tombe, par cette pratique, dans l'un des pièges tendus à la démocratie par les doctrines du Nationalisme. Ceux-ci, en effet, réclament une intervention directe des élites et des compétences dans le gouvernement du pays. Et, d'après eux, les Académies constitueraient la plus éminente élection de ces compétences et de ces élites.

Or, les Académies étant issues des boudoirs et des fumoirs où trônent les survivants des anciens partis, feu Lemaitre et ses candidats espéraient, si les Républicains dominaient dans leur panneau, accroître la domination des aristocrates sur le peuple, ou, comme parlent les ducs, des salons sur la rue.

Evitons donc, après avoir combattu les superstitions, de tomber dans celle des compétences et de prendre les jaloux quinquets de l'Institut pour les flambeaux écumants de l'intelligence humaine.

Monsieur BADIN.

Au Jour le Jour

L'Exemple des Jaunes

La réponse de la Chine à la note allemande a attiré sur la Chine l'attention des journalistes.

Or, parmi les journalistes il en est d'ignorants. Tel M. Berthoulat. M. Berthoulat a écrit : la Chine, la dernière venue dans la civilisation...

Trois mille ans avant notre ère, le grand ancêtre des Chinois, le très vénéré empereur Fo-Hi, concevait et exprimait le plus beau, le plus transcendant monument de sagesse, qui jamais fut exprimé en notre humanité imparfaite.

En ce temps-là, le pays où fleurit notre race, — la race hélas ! de Monsieur Berthoulat, — n'était qu'une terre inculte, où errait, nu, sale, et souverain, l'anthropophage. Et depuis cinq mille ans les jaunes ont conservé leur sagesse primordiale. Car depuis cinq mille ans qu'il y a des penseurs en Extrême-Orient, les problèmes essentiels de la vie furent toujours pensés de la même façon. La philosophie chinoise est l'expression la plus pure, la plus vraie, des vérités profondes que l'homme peut concevoir ou présenter.

Or, pendant cinq mille ans, dans tout l'Occident, des philosophes et des mystiques balbutiaient, pour découvrir à travers un fatras compliqué et contradictoire d'images et d'idées, quelques petits fragments de cette vérité essentielle dont les ancêtres chinois avaient traité la lumineuse synthèse...

Et trois mille ans après l'empereur Fo-Hi, l'Occident n'a pas encore formulé d'aussi pure synthèse philosophique.

Les Occidentaux méditatifs, et qui ne sont pas aussi superbement ignorants que M. Berthoulat, envient aux lettrés d'Extrême-Orient cette sérénité d'âme, qui est le secret de leur bonheur.

C'est parce que l'Extrême-Orient possède sa sagesse millénaire et transcendante que les lettrés, là-bas, ont une âme si superbement sereine.

Le penseur chinois voit l'homme, l'humanité et la vie du monde, du point de vue de l'absolu.

Le point de vue de l'absolu ! le seul point de vue vraiment qui vaille la peine d'être considéré. Or, du point de vue de l'absolu, comme toutes choses, mêmes, paraissent petites ! Du point de vue de l'absolu, il n'est vraiment qu'une seule louable préoccupation : méditer et rêver, afin de se rapprocher le plus possible de l'absolu. Quant à agir, la réalité est trop contingente.

Ainsi pensent les sages de Chine. Et voilà pourquoi les sages de Chine ne sont ni hommes de sport, ni guerriers. Les sages de Chine devraient gouverner le monde, — et particulièrement l'Europe pendant ces années où les actions contingentes des hommes sont vaines, comme toujours, mais cruelles, par dessus le marché.

Georges AXEL

La Concierge aime les bijoux

En août 1914, Mme Pézeril et son mari occupaient le poste honorable de concierges dans une maison de la rive gauche.

Mais, hélas ! les affaires n'étaient pas brillantes ; peu de pourboires ; une paye insignifiante et avec ça déjà la vie chère. — Ce ne peut pas durer comme ça, dit un jour Mme Pézeril à son seigneur et maître.

Un Bal à l'Usine

« Tu l'as dit, bonne, mais comment s'y prendre ? »

« Le sais-je, moi, tu es un homme, tu dois te connaître en affaires... Tâche de trouver un moyen. »

L'Excellent chevalier du cordon tourna et retourna le problème pendant trois jours et trois nuits. A la fin, il crut avoir une idée.

Se rendant au « Bon Marché », rayon des bijoux, il choisit un collier de prix et demanda qu'on le fit porter à Mme X., habitante de son immeuble.

« Je suis son homme de confiance, explique-t-elle, et elle m'a chargé de sa commission. »

Le lendemain, un garçon livreur se présentait et demandait l'étage de la riche acheteuse à Mme Pézeril.

« Elle est sortie, répondit la ménagère, d'un ton stylé, mais vous pouvez me laisser le paquet ; je le lui remettrai à son retour. »

Sans défiance, l'employé s'exécuta. Il repassa le lendemain et le surlendemain. Madame était toujours sortie. A la fin, il porta plainte à sa direction ; une enquête fut ouverte et l'on découvrit que Mme X. n'avait jamais commandé le collier, qu'il était par les époux Pézeril, habitant au Mont-de-Pié-été. Condamnés une première fois en 1914, ils firent appel. Sur ces entrefaites, le mari fut mobilisé. C'est pourquoi Mme Pézeril sera seule à comparaître vendredi prochain devant la neuvième chambre des appels correctionnels, qui statuera sur son cas.

Elle sera défendue par M^e Gravain.

Les Sanitaires

Du Bulletin International de la Croix-Rouge, reproduit par le Bulletin de l'Office d'Information des Prisonniers de Guerre de Paris :

Le 5 novembre 1916, le Gouvernement allemand avait accepté le rapatriement de 3.335 militaires et de 723 résidents allemands en Allemagne.

Le 9 novembre, un avis télégraphique du ministère de la Guerre allemand nous annonçait les trois prochains rapatriements de ces sanitaires ; mais le 27 décembre, la Croix-Rouge de France nous informait que ces sanitaires, réunis dans des camps de concentration, seraient renvoyés dès que le Gouvernement français se serait dévoué à libérer les officiers et le personnel sanitaire retenus par lui jusqu'ici, nous disait la Croix-Rouge de France, est revenu au service compétent qu'à Lyon il n'a été retenu que 7 médecins allemands et 271 hommes, tandis que d'après nos évaluations sérieuses, il y en avait encore au moins 400 médecins et 600 hommes.

Le Gouvernement français, de son côté, nous a dit s'être déclaré prêt à rapatrier de suite l'ensemble des sanitaires allemands encore retenus en France, et avoir accepté les propositions au Gouvernement allemand à cet égard.

Nous ignorons donc quelles sont les causes du retard de ces rapatriements et devons nous contenter, comme le Bulletin, de constater avec regret, que la Convention de Genève, tout au moins dans son article 12, continue à ne pas être observée.

Malheureusement, faute d'entente, les prisonniers attendent toujours...

La Vie Militaire

LE TRAITEMENT DES CONVOYEURS

On sait que chaque convoi de munitions ou de ravitaillement est accompagné par un soldat chargé de veiller à ce qu'aucun retard ne se produise au cours du trajet et auquel incombe la responsabilité de la livraison des matières transportées.

Ces convoyeurs, d'ailleurs peu nombreux, sont considérés comme indémêlés de route (couverture et couchage), trois francs cinquante par jour de voyage, prêt compris. Obligés de prendre leurs repas au buffet des gares ou dans les restaurants, cette indemnité ne peut naturellement leur suffire.

Choisi parmi les incapables démissionnés — généralement des blessés de la guerre — le convoyeur ne saurait avec trois francs cinquante se nourrir comme l'exige son état de santé et la fatigue résultant de ces déplacements continus, surtout à l'heure actuelle où les denrées atteignent un prix exorbitant.

Ne serait-il pas possible d'améliorer le sort de soldats sur lesquels repose en somme la tâche de ravitaillement de nos troupes ?

LES MOBILISÉS EN USINE ET LES ACCIDENTS DE TRAVAIL

La dénonciation entre le régime militaire et le régime civil, desquels dépendent les ouvriers mobilisés en usine et les hommes affectés à titre militaire, est facile à établir.

Les ouvriers mobilisés détachés dans les usines de guerre, qui dépendent exclusivement de la loi de 1888 sur les accidents de travail, n'ont droit à aucune pension, gratification, ni aucun congé de convalescence à titre militaire. Seuls les hommes affectés aux usines à titre militaire et qui reçoivent toujours le soldat militaire continuant à être soumis au régime des pensions, gratifications et congés de convalescence de l'armée.

Tribune du Lecteur

Pour les Réformés N° 2

Monsieur,

Je me permets de vous soumettre une idée que, je crois, si elle se réalisait, serait d'un grand secours aux réformés.

Beaucoup de réformés et j'en suis, par suite de blessure aux bras, ne peuvent plus exercer leur ancien métier et se voient forcés de prendre un poste de surveillant, inspecteur, ou autre, etc., en un mot des emplois où ils sont continuellement forcés de se déplacer.

Croyez-vous que les compagnies de chemins de fer ne pourraient pas consentir à accorder le quart de place à ces anciens militaires.

Je crois que, dans un but patriotique, aucune d'elles ne se refuserait à accorder cette faveur qui serait d'un grand secours à toute une catégorie de mutilés, pour les aider à gagner leur vie honnêtement.

Je serais très heureux si mon idée vous semblait réalisable.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance, etc... J. P. (Neully-sur-Seine).

L'Action Politique ET SOCIALE

A LA CHAMBRE

Cet après-midi

Cet après-midi les députés arrivent un peu plus tôt que de coutume. La séance s'ouvre à deux heures.

L'ordre du jour appelle, à la condition que ces deux projets soient votés sans discussion :

1° La proposition de loi qui a fait deux fois la navette entre la Chambre et le Sénat, et tendant à fixer les conditions dans lesquelles pourront être légitimes les enfants dont les parents se sont trouvés, par la mobilisation du père et le décès de ce dernier, dans l'impossibilité de contracter mariage ;

2° La discussion d'un projet intéressant particulièrement les Parisiens, puisqu'il complète l'article 4 du décret-loi du 26 mars 1932 sur les russes de la capitale, portant une disposition destinée à permettre d'ordonner la déconstruction des travaux entrepris dans des conditions irrégulières.

Ces deux projets votés sans discussion, la Chambre continuera ses travaux par la discussion de l'interpellation de M. Jules Nadi, sur les suites données par le ministre de la guerre à l'ordre du jour voté par la Chambre, le 13 juillet 1916, concernant l'affectation des employés des postes, des télégraphes et des téléphones, agents et sous-agents des classes 1902, 1903, 1904, aux services télégraphiques et postaux des armées.

Enfin, l'ordre du jour appelle encore la suite de la discussion des interpellations : 1° de M. Barthe, au sujet de l'aggravation de la crise de ravitaillement en fourrage de la région du Midi, par suite des procédés illégaux mis en œuvre par l'intendance ; 2° de M. Long, sur la situation de notre production et nos approvisionnements en bois ; 3° de M. Théveny, au sujet de la fixation du prix de l'orge, fixé à 31 fr. par le décret du 17 janvier ; 4° de M. Laurent Eynac, sur la fixation arbitraire de la taxe sur les orges ; 5° de M. de Monzie, sur la suite que le Gouvernement compte donner aux vœux émis par la chambre de commerce de Lyon, le 1er février, sur la politique économique par laquelle il entend répondre à la guerre sous-marine.

Et ce n'est pas tout !

L'Action Corporative

Le Comité, considérant la mauvaise volonté apportée par le Sénat au vote de l'interpellation de la vie chère, prie, dans son ordre du jour, les parlementaires et le gouvernement de faire pression sur les sénateurs pour rendre immédiat le vote de la loi.

Ouvriers opticiens. — Au cours de leur dernière assemblée générale, les ouvriers opticiens ont voté un ordre du jour demandant au ministre de l'Armement une solution pour la réglementation des salaires de leur corporation.

Ouvriers de la voiture. — Réunions à la Bourse du Travail, les ouvriers et curiers de la voiture et de l'aviation ont décidé de faire adopter et surtout... appliquer le barème des salaires proposé à M. Albert Thomas, par le Conseil de l'Union Syndicale.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

U. S. Personnel non gradé. Transport en commun (Levanvays rive gauche). — A 21 h., à la mairie d'Ivry.

Les Planches

ECHOS

L'acteur belge Jacques vient de mourir à Bruxelles. La nouvelle était connue parmi les artistes belges actuellement à Paris, depuis une dizaine de jours.

Un de ses compatriotes, Paul Marin, en ce moment pensionnaire de Mme Basini, à Ba-la-Claire, l'avait apprise en même temps qu'il était averti du décès de sa mère.

Jacques n'est connu à Paris que depuis la création du mariage de Mlle Beulemans. Il avait fourni une longue et active carrière à Bruxelles, où il était l'administrateur de M. Fenson, le directeur du théâtre des Galeries et de l'Olympia. Il créa beaucoup de rôles de comédie où il déployait les qualités de naturel et de vérité comiques qui firent sa vogue parmi nous. Mais, à part quelques reprises de pièces parisiennes, notamment de M. Georges Feytaud, Jacques se spécialisa surtout dans les revues qu'il aimait à régler et mettre en scène.

La nouvelle de sa mort a surpris ses compatriotes demeurés à Paris. Certes, Jacques souffrait depuis longtemps de rhumatismes articulaires, mais il était solide et résistant comme un vieux chêne du Liégeois. Rien n'a pu faire prévoir qu'il succomberait si vite, alors qu'il disait lui-même :

« Je suis pas d'accord sur mon acte de naissance. Il dit que j'ai cinquante et deux ans et moi, je dis que je n'ai pas encore cinquante années ! »

Le soir, les théâtres, music-halls, concerts, cirques et casinos font relâche, en vertu des mesures restrictives édictées le 8 février dernier.

Mais ce n'est plus pour longtemps s'il faut en croire la promesse du gouvernement, qui a fixé aux derniers jours de mars la fin de cette restriction, dont les bénéfices sont encore à trouver.

THEATRE ANTOINE. — Le théâtre Antoine jouera vendredi soir, samedi en matinée et en soirée, dimanche en matinée et en soirée.

THEATRE DE LA SCALA. — Ce sont les pièces gales qui enregistrent le plus grand succès à l'heure actuelle et parmi les pièces comiques, c'est *Championnat* qui lui a décerné le record. Demain matinée à 2 h. 15 et en soirée à 8 h. 15, avec les créateurs : Marcel Simon, Lucille Robert, Gaby, Lurville, Madeleine James, E. Boreau, Isabelle Fossier, Garçonnier, A. Granga, Ducas, etc. La location, sans augmentation de prix, est ouverte de 1 heure à 6 heures.

THEATRE MICHEL. — Le théâtre Michel jouera l'Accord Parfait, de M. Tristan Bernard et Michel Corday, vendredi et samedi en soirée à 9 heures et dimanche en matinée à 2 h. 45 et en soirée.

THEATRE MICHEL. — Le théâtre Michel jouera l'Accord Parfait, de M. Tristan Bernard et Michel Corday, vendredi et samedi en soirée à 9 heures et dimanche en matinée à 2 h. 45 et en soirée.

THEATRE MICHEL. — Le théâtre Michel jouera l'Accord Parfait, de M. Tristan Bernard et Michel Corday, vendredi et samedi en soirée à 9 heures et dimanche en matinée à 2 h. 45 et en soirée.

THEATRE MICHEL. — Le théâtre Michel jouera l'Accord Parfait, de M. Tristan Bernard et Michel Corday, vendredi et samedi en soirée à 9 heures et dimanche en matinée à 2 h. 45 et en soirée.

THEATRE MICHEL. — Le théâtre Michel jouera l'Accord Parfait, de M. Tristan Bernard et Michel Corday, vendredi et samedi en soirée à 9 heures et dimanche en matinée à 2 h. 45 et en soirée.

THEATRE MICHEL. — Le théâtre Michel jouera l'Accord Parfait, de M. Tristan Bernard et Michel Corday, vendredi et samedi en soirée à 9 heures et dimanche en matinée à 2 h. 45 et en soirée.

THEATRE MICHEL. — Le théâtre Michel jouera l'Accord Parfait, de M. Tristan Bernard et Michel Corday, vendredi et samedi en soirée à 9 heures et dimanche en matinée à 2 h. 45 et en soirée.

THEATRE MICHEL. — Le théâtre Michel jouera l'Accord Parfait, de M. Tristan Bernard et Michel Corday, vendredi et samedi en soirée à 9 heures et dimanche en matinée à 2 h. 45 et en soirée.

THEATRE MICHEL. — Le théâtre Michel jouera l'Accord Parfait, de M. Tristan Bernard et Michel Corday, vendredi et samedi en soirée à 9 heures et dimanche en matinée à 2 h. 45 et en soirée.

THEATRE MICHEL. — Le théâtre Michel jouera l'Accord Parfait, de M. Tristan Bernard et Michel Corday, vendredi et samedi en soirée à 9 heures et dimanche en matinée à 2 h. 45 et en soirée.

THEATRE MICHEL. — Le théâtre Michel jouera l'Accord Parfait, de M. Tristan Bernard et Michel Corday, vendredi et samedi en soirée à 9 heures et dimanche en matinée à 2 h. 45 et en soirée.

THEATRE MICHEL. — Le théâtre Michel jouera l'Accord Parfait, de M. Tristan Bernard et Michel Corday, vendredi et samedi en soirée à 9 heures et dimanche en matinée à 2 h. 45 et en soirée.

THEATRE MICHEL. — Le théâtre Michel jouera l'Accord Parfait, de M. Tristan Bernard et Michel Corday, vendredi et samedi en soirée à 9 heures et dimanche en matinée à 2 h. 45 et en soirée.

THEATRE MICHEL. — Le théâtre Michel jouera l'Accord Parfait, de M. Tristan Bernard et Michel Corday, vendredi et samedi en soirée à 9 heures et dimanche en matinée à 2 h. 45 et en soirée.

THEATRE MICHEL. — Le théâtre Michel jouera l'Accord Parfait, de M. Tristan Bernard et Michel Corday, vendredi et samedi en soirée à 9 heures et dimanche en matinée à 2 h. 45 et en soirée.

THEATRE MICHEL. — Le théâtre Michel jouera l'Accord Parfait, de M. Tristan Bernard et Michel Corday, vendredi et samedi en soirée à 9 heures et dimanche en matinée à 2 h. 45 et en soirée.

THEATRE MICHEL. — Le théâtre Michel jouera l'Accord Parfait, de M. Tristan Bernard et Michel Corday, vendredi et samedi en soirée à 9 heures et dimanche en matinée à 2 h. 45 et en soirée.

THEATRE MICHEL. — Le théâtre Michel jouera l'Accord Parfait, de M. Tristan Bernard et Michel Corday, vendredi et samedi en soirée à 9 heures et dimanche en matinée à 2 h. 45 et en soirée.

THEATRE MICHEL. — Le théâtre Michel jouera l'Accord Parfait, de M. Tristan Bernard et Michel Corday, vendredi et samedi en soirée à 9 heures et dimanche en matinée à 2 h. 45 et en soirée.

THEATRE MICHEL. — Le théâtre Michel jouera l'Accord Parfait, de M. Tristan Bernard et Michel Corday, vendredi et samedi en soirée à 9 heures et dimanche en matinée à 2 h. 45 et en soirée.

THEATRE MICHEL. — Le théâtre Michel jouera l'Accord Parfait, de M. Tristan Bernard et Michel Corday, vendredi et samedi en soirée à 9 heures et dimanche en matinée à 2 h. 45 et en soirée.

THEATRE MICHEL. — Le théâtre Michel jouera l'Accord Parfait, de M. Tristan Bernard et Michel Corday, vendredi et samedi en soirée à 9 heures et dimanche en matinée à 2 h. 45 et en soirée.

THEATRE MICHEL. — Le théâtre Michel jouera l'Accord Parfait, de M. Tristan Bernard et Michel Corday, vendredi et samedi en soirée à 9 heures et dimanche en matinée à 2 h. 45 et en soirée.

Tablettes Verdun

Heureuse Innovation

Tous les remèdes connus et préconisés jusqu'à ce jour pour la cure des maladies des voies respiratoires sont réduits à néant, littéralement abolis par l'innovation des

TABLETTES VERDUN

Laryngite simple, chronique, Angine, Amygdalite, Pharyngite, Grippe, Aptes, Toux, Catarrhe, Asthme, Emphyseme pulmonaire, Bronchite chronique, ainsi que tous les maux de gorge en général, pas une de ces misères humaines ne résiste à l'usage des

TABLETTES VERDUN

Dans la plupart des cas mentionnés ci-dessus, quelques semaines de traitement rationnel suffisent pour obtenir une guérison complète et radicale.

Bien mieux, les personnes bien portantes qui auront la sage précaution de se munir d'une petite boîte de ces merveilleux spécifiques pendant la saison hivernale, échapperont à tous les maux de gorge précités en ayant de 5 à 6 tablettes par jour, soit une dépense quotidienne d'environ 2 sous.

Outre leurs incomparables vertus curatives et préventives, les TABLETTES VERDUN, dotées d'une saveur exquise, jouissent du précieux avantage de parfumer l'haleine, et de ce fait, de maintenir la bouche dans un perpétuel état de fraîcheur.

Avec les TABLETTES VERDUN, vous avez toujours sous la main de quoi faire un collutoire, un gargarisme.

Donc, ce puissant rénovateur des voies respiratoires se passe de commentaires.

Les TABLETTES VERDUN se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies, au prix de 3 fr. 50 la boîte. Vente en gros et au détail : Laboratoire Verdurin, 31, rue Saint-Denis, Paris. Envoi franco contre mandat-poste de 2 fr. 75.

GRAND CONCOURS des Lois Sociales

Chacun des gagnants de la liste ci-dessous pourra, à partir du 10 mars, venir prendre dans nos bureaux, 14 rue Drouot, un colis du Soldat. Les gagnants qui habitent la province ou qui ne voudraient pas se déranger n'auront qu'à nous donner l'adresse du soldat auquel ils désirent faire l'envoi du colis soit fait. Nous nous chargerons de l'expédition.

Nous avons annoncé que 300 colis seraient accordés. Mais 324 concurrents ayant donné un même nombre de lois, nous avons le plaisir d'ajouter 24 lots en chiffre que nous avions primitivement fixé.

Ont donné cinq lois parmi les six premières, mais sans aucun ordre.

RENAUDAT Louis, gendarme, 80, rue Saint-Denis, Genevilliers.

PINOTEAU Armand, 3, rue de la Ferme, Charentonneau (Seine).

BADIE André, administration militaire de Masevaux (Alsace).

GERVAISE Louis, 52, rue Jeanne-d'Arc, Paris (19^e).

HEBERT (Mme), rue Prévost, Saint-Aubin-Joué-Bouillon (S.-I.).

HANS Charles, impasse Dhéron, Paris (20^e).

CHRETIEN, Louis (Mme) 1, rue Nicolois-Poret, Paris, 13^e.

PEISSAKOVITCH, 44, rue Sainte-Anne, Paris.

JULIEN (Mme), 59, rue Carnot, Suresnes.

BONNET Marie, 13, rue Custine, Paris (XVIII^e).

VICTOIRE Georges, 97^e d'infanterie, 0^e compagnie, 4^e section, secteur 47.

LOSSHACK Emmanuel, 9, rue Sœur-Rosalie, Paris (XIII^e).

BARDOT, 219, rue Saint-Martin, Paris (III^e).

GRAVIER Lucien, 19, rue Albouy, Paris (X^e).

KILISKY, inspecteur d'assurances, à Troyes (Aube), 23, rue Guillo-Montabert.

GAUDRY A., sapeur radio, 8^e génie, poste radiotélégraphique, du Champ-de-Mars (Tour Eiffel), Paris.

RAFFINTE Gabriel-Engène, 42^e territorial, 1^{re} Cie tranchées, hôpital mixte, bâtiment B2, Neufchâteau (Vosges).

RIBOULOT, B. (Mlle), 86, rue Vaneau, Paris.

QUESNET, Suzanne (Mlle), 31, rue Beaudouin, Paris.

VICTOIRE, Georges, fils, 6, rue Paul-Bert, Ivry-sur-Seine.

MARGAINE, Eugène, 40, rue Philippe-de-Girard, Paris.

VICTOIRE, Gustave, 6, rue Paul-Bert, Ivry-sur-Seine.

REY, Auguste, 24, rue de l'Argonne, Paris, 19^e.

COLLIOT, Etienne, 21, boulevard Jules-Ferry, Paris.

LEBREY, René, 29, rue de Pacel, Pacy-sur-Eure.

LECONTE, Adrien (Mme), 21, rue Michel-Comte, Paris.

VASLIN (Mme), 88, rue des Amandiers, Paris.

BADOURES, Marthe (Mlle),